

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/09/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/09/2019

Délibération n° D-2019-340

**Convention d'objectifs 2019 - Association Cirque en Scène -
Avenant n°1**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Jacques TAPIN, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Pôle Vie de la Cité

Convention d'objectifs 2019 - Association Cirque en Scène - Avenant n°1

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal lors de sa séance du 20 mai 2019 a attribué une subvention à l'association Cirque en Scène d'un montant de 25 655 €.

En considération d'éléments justificatifs versés au dossier 2019 et en application du dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle, le montant de la subvention a fait l'objet d'un nouveau calcul.

En conséquence et au titre de la présente délibération, il vous est proposé d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 1 472 € à l'association Cirque en Scène.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention 2019 de l'association Cirque en Scène ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser la somme de 1 472 € à l'association Cirque en Scène.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE



**AVENANT N°1
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2019
DE L'ASSOCIATION
CIRQUE EN SCENE**

ENTRE les soussignés

La Ville de Niort, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 16 septembre 2019,

D'une part,

ET

L'Association Cirque en Scène, représentée par Madame Raphaëlle MAINGREAU-APERCE, Présidente dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée l'Association ou la Compagnie,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

PREAMBULE

La Ville de Niort a signé en 2019 une convention avec l'Association Cirque en Scène en application du Dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle agissant dans les domaines de la création, de la diffusion et de la pratique artistique.

Le présent avenant précise les modifications qui sont apportées à certains articles de ladite convention.

ARTICLE 1

L'article 2 « Activités de l'Association prises en compte » est modifié comme suit :

2.3 – Aide au projet d'action culturelle :

Sur la saison 2018/2019, la Compagnie développe l'action culturelle par :

- La mise en piste, dans les disciplines de danse, rythmique et aérien, des groupes avancés, renforcés et adulte dans le cadre de leurs spectacles de fin d'année ;
- La mise en scène théâtrale d'un groupe de jeunes circassiens.

Nombre d'heures prises en compte : 218.

ARTICLE 2

L'article 3 « Dispositions financières » est modifié comme suit :

En application du dispositif d'aide, une subvention d'un montant de 1 472 € est attribuée à la Compagnie, en complément de la subvention votée au Conseil municipal du 20 mai 2019.

Le versement de cette subvention sera effectué en une seule fois à l'issue du Conseil municipal du 16 septembre 2019 par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'Association au vu d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

ARTICLE 3

Les dispositions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Pour l'Association Cirque en Scène
La Présidente
30 chemin des Coteaux de Ribray
79000 NIORT
05 49 35 56 71
www.cirque-scene.fr
413 176 832 0022
Raphaëlle MAINGREAU-APERCE



Pour le Maire de Niort
L'Adjointe déléguée

Christelle CHASSAGNE